TOPO
Journal syndical
Vol. 18 | N° 21 | Le mercredi 9 mai 2018
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | LES AUTRES TÂCHES CONNEXES !

Le dernier mois n'aura pas été de tout repos dans le monde de l'enseignement. Pratiquement tous les jours, les médias auront été tapissés de votre épuisement, de votre colère, de vos désillusions. Dernièrement, le groupe *Profs en mouvement* remettait un document-choc de 163 pages au ministre Proulx. Intitulé «Nous voulions changer le monde, sauf que…», le manifeste est un cri du cœur percutant qui comprend le témoignage de 85 enseignantes et enseignants qui n'ont plus les capacités physiques, psychologiques et financières de former les citoyens de demain. Ils sont à bout de souffle et d'illusion, et avec raison !

Aux problèmes généralement soulevés en enseignement (intégration sauvage, troubles d'apprentissages, décrochage, classes surpeuplées, surcharge, précarité, manque de locaux, de ressources, de budget, de personnel…) s'ajoutent maintenant de nouvelles «tâches connexes» qui sont la résultante directe d'une société qui choisi d'abandonner ses enfants dans un monde où ils ne possèdent plus les outils pour réussir à lui faire face. Les enseignant(e)s doivent maintenant pallier à de nombreuses lacunes des élèves. Il faut aujourd'hui gérer l'accueil de nouveaux élèves traumatisés par la guerre, la hausse alarmante des incidents entre les groupes ethniques, les comportements sexuels inappropriés de plus en plus fréquents et en bas âge, les traumatismes reliés au visionnement d'images pornographiques sur Internet, les violences sexuelles de plus en plus graves et nombreuses chez les adolescent(e)s, le «sextage», la distribution de matériel pornographique juvénile, la présence de gangs de rue, sans oublier la gestion de l'intimidation et des dénonciations. À tout cela il faut ajouter que les enseignant(e)s sont souvent victimes de harcèlement, de cyber intimidation et de violence.

À chaque nouveau problème, la solution reste la même : faire un plan ! Les plans se multiplient : plan de travail, plan d'action, plan d'intervention, plan de lutte contre l'intimidation, plan de mesure d'urgence, plan d'engagement vers la réussite, plan stratégique, plan organisationnel…

Pour chacun de ces plans, les enseignantes et les enseignants devront remplir des papiers, noter minutieusement leurs moyens d'action, documenter leurs interventions, tout ça à coût nul, évidemment ! Aucune nouvelle ressource ! Coincé(e)s au milieu d'une montagne de papier, comment ne pas se sentir à bout de souffle ?

Il existe bien sûr d'autres solutions, comme celle d'introduire un cours d'éducation à la sexualité. Dans le contexte actuel, où les jeunes sont laissés à eux-mêmes pour s'informer sur Internet, comment pourrions-nous nous opposer à un cours leur permettant de mettre des mots sur ce qu'ils vivent, de faire de la prévention, de les éduquer sur les comportements dangereux, de leur parler du consentement, de les éduquer aux relations saines qui leur permettront de s'émanciper ? Mais voilà, ici encore, tout devrait se faire par magie, sans ajout ou si peu de nouvelles ressources, pas de moyen financier dédié, pas de formation, une implantation

[SUITE À LA PAGE 2]

AGENDA

POUR TOUTES ET TOUS

>> **Le lundi 28 mai 2018 à 16 h 30 :** assemblée générale à la salle 108 du *Centre communautaire Roussin*

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le jeudi 24 mai 2018 de 13 h à 15 h 30 :** conseil des personnes déléguées (CPD) au *Club de golf Métropolitain Anjou*

FORMATION

*** INSCRIPTION NÉCESSAIRE ***

>> **Le mercredi 16 mai 2018 de 9 h à 15 h 30 :** formation «Personne déléguée 101» aux bureaux du SEPÎ

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 9, 10 et 11 mai 2018 :** conseil fédératif (CF) de la FAE

[SUITE DE LA PAGE 1 - ÉDITO]

sans consultation, sans collaboration avec les expert(e)s du domaine. Les nouveaux apprentissages ne feront pas partie d'un nouveau cours, ils seront saupoudrés ici et là dans d'autres matières. M. Proulx, êtes-vous à ce point sourd à propos du manque de temps des enseignant(e)s pour parvenir à enseigner le programme actuel ? En agissant avec empressement et improvisation, le retour de l'éducation à la sexualité ne pourra être une réussite ! S'il est essentiel que ce cours revienne dans nos écoles, il est primordial de ne pas en faire un rendez-vous raté. Celles et ceux qui dispenseront ce cours doivent recevoir une formation rigoureuse. La situation actuelle nécessite l'ajout d'un réel cours avec un programme réfléchi, pas une apparence de soucis d'éducation à coût nul, servi comme une brique de plus dans la tâche du personnel enseignant déjà trop lourde.

Je vous ai parlé aussi des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle (COSP) qui sont maintenant obligatoires pour tous les élèves du 3e cycle du primaire depuis cette année et qui le seront l'an prochain pour les élèves du secondaire ? Vous ne serez pas surpris : pas de personnes conseillères en orientation ajoutées, pas de formation, pas de budget. Le ministre Proulx vit dans un monde fantasmé ou le temps est infini, les enseignant(e)s possèdent de manière innée toutes les connaissances et les élèves ont la capacité de tout apprendre dans une classe bondée qui s'écroule.

Ça suffit ! Nous ne sommes plus à l'heure de négocier nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves, il faut exiger ! Exiger que cesse l'improvisation, exiger un réinvestissement majeur, exiger des ressources, exiger le respect et la valorisation de notre profession, pour les enseignant(e)s, pour les élèves, pour l'avenir du Québec ! Utilisons notre colère et notre indignation pour lutter, car le statu quo n'est plus une option.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

CONSULTATION À VENIR

Programme ÉCR : échangeons et réfléchissons !

Préalablement à une consultation qui aura lieu à propos du programme Éthique et culture religieuse (ÉCR), la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous propose de lire le document de réflexion qui vous a été transmis afin de stimuler les conversations et échanges des enseignant(e)s d'ÉCR et aussi l'ensemble du personnel enseignant.

© FAE

Lisez-le ! Il comprend une mise en contexte, la décision du Congrès de juin 2013, les prises de positions favorables et critiques du programme, des extraits du programme et les positions de la FAE sur la laïcité.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

INFO | INSCRIPTION INFOLETTRE

N'oubliez pas de vous inscrire à l'Infolettre afin de ne rien manquer des informations que le SEPÎ transmet à ses membres.

Vous éprouvez des difficultés à vous inscrire à l'Infolettre du SEPÎ à partir de votre école ? N'hésitez pas à communiquer avec nous (topo@sepi.qc.ca) et nous nous ferons un plaisir de vous inscrire.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

Comment la réunion d'affectation pour les contrats à temps partiel se déroulera-t-elle le 19 juin prochain? *(E.L. 5-1.14.2)*

Lors de cette réunion d'affectation, la CSPÎ fournit aux enseignant(e)s présent(e)s la liste des postes disponibles.

Dans un premier temps, les postes sont offerts en priorité aux enseignant(e)s non-rengagé(e)s pour surplus de personnel. Une fois la liste des personnes non-rengagées épuisée, la liste de tous les postes qui n'ont pas été comblés est établie par champ et par discipline.

Ces postes seront alors mis à la disposition des enseignant(e)s de la liste verte, selon l'ordre de priorité de celle-ci.

Tout d'abord, il faut considérer qu'il y a trois (3) strates de contrats à temps partiel (postes), soit :

1) postes de 83% ou plus;
2) postes de 60% à moins de 83%;
3) postes de moins de 60%.

Pour les deux (2) premières strates, une priorité école pourra être exercée pour chacune d'elles par le ou les enseignant(e)s qui, en fonction de leur rang sur la liste de priorité, ont accès à cette strate.

1

1re étape – première strate

Pour la première strate, l'enseignant(e) qui, en fonction de son rang sur la liste de priorité, a la possibilité de choisir un poste d'au moins 83% pourra exercer une priorité école dans la mesure où un poste à 83% ou plus est disponible dans l'école où elle ou il occupe la majeure partie de sa tâche lors de son dernier contrat.

2

2e étape – première strate

Une fois les priorités école exercées pour cette première strate, les postes restants pour cette strate seront offerts aux enseignant(e)s qui, par choix, n'ont pas exercé une priorité école ou qui n'ont pu le faire.

3

3e étape – deuxième strate

Par la suite, pour la deuxième strate, une priorité école pourra être exercée par l'enseignant(e) qui, en fonction de son rang sur la liste de priorité (incluant les enseignant(e)s qui avaient la possibilité de choisir un poste à la première strate et qui ne l'ont pas fait), a la possibilité de choisir un poste d'au moins 60%, qui est disponible dans l'école où elle ou il occupe la majeure partie de sa tâche lors de son dernier contrat.

4

4e étape – deuxième strate

Une fois les priorités école exercées pour cette deuxième strate, les postes restants pour cette strate seront offerts aux enseignant(e)s qui, par choix, n'ont pas exercé une priorité école ou qui n'ont pu le faire.

5

5e étape – troisième strate

Finalement, les postes restants seront offerts aux enseignant(e)s n'ayant toujours pas choisi de poste à ce stade.

Si des postes d'une strate ne sont pas choisis, ils sont toujours disponibles pour la strate suivante.

- Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca
- Josiane Gratton | josianegratton@sepi.qc.ca

Le personnel de l'éducation a sa propre institution financière!

Rejoignez la grande famille de l'éducation.

caisseeducation.ca
1 877 442-3382

Desjardins
Caisse de l'Éducation

Votre passion, notre vocation

© Educo

RAPPEL | CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL ET À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

Vous avez jusqu'au **31 mai 2018** pour soumettre votre demande aux ressources humaines de la CSPÎ. Rendez-vous sur notre site Web au www.sepi.qc.ca, à l'onglet → *Dossiers / Congés*, pour trouver toutes les informations nécessaires et obtenir les formulaires requis.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

AFFECTATIONS | DÉSISTEMENT OU MUTATION LIBRE ?

Nous arrivons à ce temps de l'année où la fébrilité est dans l'air. Certain(e)s enseignant(e)s se retrouveront en surplus de la commission scolaire ou même de leur école et ce, contre leur gré. D'autres, par choix, voudront changer d'école pour de multiples raisons. Pour ce faire, des dates et des procédures doivent être respectées. Par contre, avant tout, il s'avère important de distinguer le désistement de la mutation libre.

Tout d'abord, le **désistement** permet à un(e) enseignant(e) de laisser le poste auquel il/elle est affecté(e) dans une école dans le but d'en choisir un autre lors de la séance d'affectation du 5 juin prochain. En vue de cette séance, la commission scolaire établira la liste des personnes qui y participeront. Cette liste sera composée des enseignant(e)s en surplus de leur école et des enseignant(e)s qui se sont désisté(e)s. Lors de cette réunion, les postes disponibles seront offerts d'abord aux enseignant(e)s qui ont été déclaré(e)s en surplus de leur école dans laquelle s'est déclaré un nouveau besoin entre le moment de la répartition des tâches et la journée de la séance d'affectation. Ensuite, l'attribution des postes se fera par ancienneté parmi les personnes restantes. On nous demande souvent s'il est possible de reprendre le poste que l'on a laissé vacant. En fait, vous pouvez le reprendre uniquement s'il est toujours disponible à votre tour de parole. Pour faire une demande de désistement, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet au plus tard le 20 mai prochain avant 9 heures. Ce formulaire se retrouve sur notre site Web.

En ce qui concerne la séance de **mutation libre** qui aura lieu le lundi 11 juin, c'est en fait une séance où vous avez la possibilité de choisir un poste dans la liste des postes laissés vacants à la suite de la séance d'affectation du 5 juin. Lors de cette séance, si aucun poste ne vous intéresse, vous conservez le poste auquel vous êtes affecté(e). Par conséquent, il n'y a pas vraiment de risque à faire une demande de mutation libre, car votre poste reste protégé. Par contre, lors de cette séance, il n'est pas possible de choisir un poste qui serait libéré par une personne présente à cette réunion. La date maximale pour effectuer une demande de mutation libre est le 30 mai avant 16 heures. Le formulaire se retrouve également sur notre site Web.

Pour obtenir les formulaires mentionnés dans ce texte, rendez-vous sur notre site Web au www.sepi.qc.ca, à l'onglet → *Dossiers / Affectations*.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO | SURVEILLANCE D'EXAMEN AU SECONDAIRE - RÉMUNÉRATION

La **marche à suivre par les directions quand vient le moment d'assigner des enseignant(e)s à la surveillance d'examen et de les rémunérer** est convenue par une entente entre le SEPÎ et la CSPÎ. Cette entente **s'applique lors de journées d'examens alors que l'horaire de l'ensemble des élèves de l'établissement n'est pas totalement suspendu** (par exemple, une demi-journée d'examen pour un cycle).

Dans ce cas, la direction doit **obligatoirement** assigner les enseignant(e)s de la façon suivante :

1. La direction met **PRIORITAIREMENT** à l'horaire de la surveillance, selon leur horaire d'enseignement respectif, des enseignant(e)s dont les cours sont annulés en raison du fait que les élèves sont en situation d'examen;
2. À défaut de pouvoir combler tous les besoins en surveillance, la direction peut assigner **en temps supplémentaire** un(e) enseignant(e) qui est à l'horaire pour seulement une partie des périodes visées par le besoin de surveillance;
3. Aux fins de **paiement des minutes excédentaires** au temps initialement prévu à l'horaire d'enseignement dans les cas visés aux paragraphes 1 et 2, la direction applique les dispositions de l'Entente nationale et versera à l'enseignant(e) en question un montant équivalent à 1/1000e de son traitement annuel (enseignant(e)s permanent(e)s, en voie de permanence ou contractuels).

Exemple : Il y a, dans l'établissement X, un avant-midi d'examen, lequel est d'une durée de trois (3) heures. Les deux (2) périodes du matin sont normalement d'une durée de 2 h 30. Si vous êtes à l'horaire pour les deux (2) périodes et qu'on vous affecte à la surveillance entière de l'examen, on devra vous payer les 30 minutes excédentaires au 1/1000e de votre traitement annuel.

La même logique s'applique si vous n'avez qu'une période ou si, exceptionnellement, vous n'avez pas de période du tout. Si une telle situation se produit et que vous n'êtes pas rémunéré(e) pour le dépassement, ne tardez pas à signaler le tout, par courriel, à votre direction tout en nous en transmettant une copie à sophiefabris@sepi.qc.ca.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

INFO | OSER. ENSEMBLE. MAINTENANT.

Vous recevez, en même temps que le présent **TOPO**, des exemplaires du *Manifeste sociopolitique* de la FAE « OSER. ENSEMBLE. MAINTENANT. »

Ce dernier propose un projet de société répondant à des enjeux sociaux, politiques, environnementaux et économiques et s'articule autour d'aspirations représentant une vision plus juste, plus égalitaire et plus démocratique de notre société.

C'est avec fierté que nous vous transmettons aujourd'hui ce document important. Prenez le temps de le consulter, il est le fruit de nombreux travaux et débats entre les membres. Vous pouvez également consulter le manifeste au www.lafae.qc.ca/sociopolitique/manifeste.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

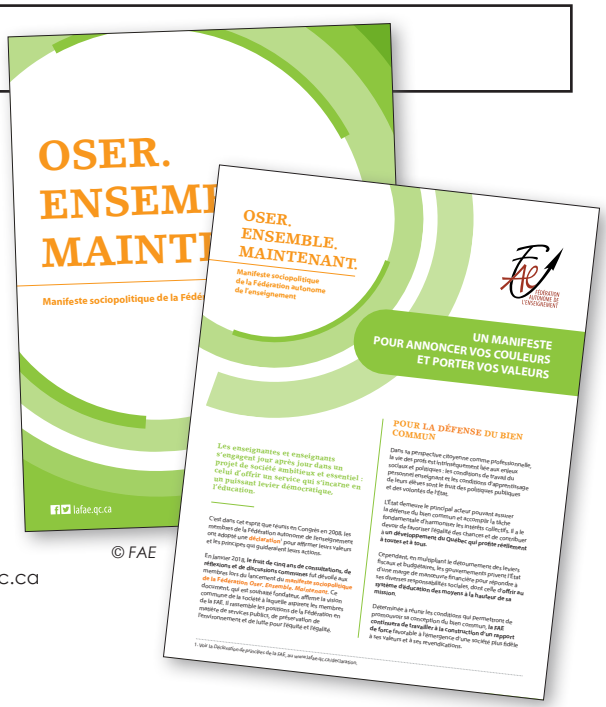

© FAE

À mettre à l'ordre du jour en mai et en juin

Certains sujets à traiter en **comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (CPEPE)** doivent être mis à l'ordre du jour des CPEPE de mai et de juin. Les décisions prises lors de ces CPEPE seront effectives en 2018-2019. Pensez entre autres à :

1. la répartition de l'argent affecté à l'école;
2. les critères généraux reliés à la distribution des locaux;
3. les critères généraux reliés à la distribution des locaux pour les services de garde;
4. la fixation des journées pédagogiques école dans le calendrier;
5. le moment fixé pour les récréations;
6. les critères de confection des horaires des spécialistes et titulaires dans les écoles primaires;
7. les modalités de l'entrée des élèves au début de l'année scolaire, incluant l'entrée progressive au préscolaire;
8. l'élaboration (ou la révision) des règlements de l'école pour les élèves et leurs modalités d'application *(LIP art. 76)*;
9. le plan de lutte contre l'intimidation et la violence *(LIP art. 75.1, 75.2 et 75.3)*.

Ces objets de consultation ne représentent qu'une partie des objets pour lesquels vous devez être consulté(e)s. Pour connaître la liste de tous les objets de consultation, autant ceux prévus aux chapitres 4 de l'Entente locale, que ceux prévus à l'Entente nationale et par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), visitez le site Web du SEPÎ, au www.sepi.qc.ca, à l'onglet *Publications → Guides syndicaux*. Vous y trouverez, dans le guide sur le CPEPE, la liste de tous les objets de consultation ainsi qu'un échéancier des sujets à traiter en CPEPE.

Finalement, sachez que la direction, nommée *autorité compétente* dans les textes de l'Entente locale, **doit obligatoirement** porter à l'attention des organismes de participation prévus au chapitre 4 de l'Entente locale tout objet de consultation prévu aux dispositions de l'Entente locale. De plus, elle ne peut mettre en application une décision relative à un objet qui est matière à participation avant que l'organisme approprié de participation n'ait fait connaître sa recommandation sur le sujet dans le délai prescrit.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toutes questions supplémentaires !

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

RÉPARTITION DES TÂCHES 2018-2019

La rencontre pour la répartition des tâches 2018-2019, dans votre établissement, devrait se faire sous peu, d'ici le 15 mai. N'oubliez pas que nous mettons à votre disposition un document de règles régissant la procédure pour la répartition des fonctions et responsabilités afin que l'opération se fasse selon les règles et sans heurts. Le document est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/dossiers/affectations.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, nous sommes à votre disposition.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca
■ Josiane Gratton | josianegratton@sepi.qc.ca

RAPPEL : ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Enseignant(e)s des listes prioritaires et de rappel

Quoi ? Transmission de vos formulaires de disponibilité

Quand ? Au plus tard le 15 mai 2018

À qui ? Marie-Hélène Denis,
Service des ressources humaines de la CSPÎ

■ Josiane Gratton | josianegratton@sepi.qc.ca

INFO | CHANGEMENT DE CHAMP

Si vous êtes **un(e) enseignant(e) régulier(e)** et que vous désirez changer de champ d'enseignement, vous devez faire votre demande avant 9 h le 20 mai prochain. Il n'y a pas de formulaire prévu à cet effet. Vous devez tout simplement adresser une lettre au Service des ressources humaines de la CSPÎ en précisant que vous désirez passer de votre champ actuel vers celui désiré.

Par la suite, la commission scolaire analysera votre demande. Pour que la demande de changement de champ soit acceptée, vous devez répondre à un des critères de capacité suivants : avoir un brevet spécialisé pour la discipline visée **ou** avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un (1) an à temps complet ou l'équivalent à temps partiel, dans la discipline visée à l'intérieur des cinq (5) dernières années **ou** avoir complété quinze (15) crédits de spécialisation.

Par contre, même si vous rencontrez un de ces critères, la commission scolaire ne pourra pas autoriser votre demande de changement de champ si cela a pour effet de créer un excédent d'effectif dans le champ visé. En d'autres termes, il doit y avoir au moins un poste qui soit disponible dans le champ visé en date des affectations.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

RAPPEL | APPEL DE CANDIDATURES

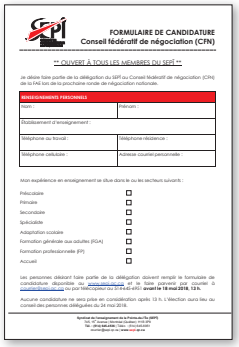

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
Conseil fédératif de négociation (CFN)

** OUVERT À TOUS LES MEMBRES DU SEPÎ **

Je désire faire partie de la délégation du SEPÎ au Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE lors de la prochaine ronde de négociation nationale.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	
Nom :	Prénom :
Établissement d'enseignement :	
Téléphone au travail :	Téléphone résidence :
Téléphone cellulaire :	Adresse courriel personnelle :

Mon expérience en enseignement se situe dans le ou les secteurs suivants :

- Préscolaire ☐
- Primaire ☐
- Secondaire ☐
- Spécialisée ☐
- Adaptation scolaire ☐
- Formation générale aux adultes (FGA) ☐
- Formation professionnelle (FP) ☐
- Accueil ☐

Les personnes désirant faire partie de la délégation doivent remplir le formulaire de candidature disponible au www.sepi.qc.ca et le faire parvenir par courriel à courrier@sepi.qc.ca ou par télécopieur au 418-835-4951 **avant le 18 mai 2018, 13 h.**

Aucune candidature ne sera prise en considération après 13 h. L'élection aura lieu au conseil des personnes déléguées du 24 mai 2018.

Syndicat des enseignantes et des enseignants du Fleuve (SEPÎ)
100, 14e Avenue, Québec (Québec) G1J 2E5
Tél. : (418) 835-4950 | Téléc. : (418) 835-4951
courrier@sepi.qc.ca | www.sepi.qc.ca

Candidature pour la délégation du SEPÎ au Conseil fédératif de négociation (CFN)

Le SEPÎ procédera lors du conseil des personnes déléguées (CPD) du 24 mai, à l'élection de trois (3) personnes déléguées au Conseil fédératif de négociation (CFN).

Les personnes désirant faire partie de la délégation doivent remplir le formulaire de candidature disponible au www.sepi.qc.ca et le faire parvenir par courriel à courrier@sepi.qc.ca **avant le vendredi 18 mai 2018, 13 h**.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

Plusieurs restaurants proposent une formule «Apportez votre vin», le comité LGBTA du SEPÎ propose à ses membres une formule de rencontre «Apportez votre Amour». Tous et toutes sont invité(e)s pour célébrer la *Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie*. Le «get together» aura lieu au bar Lanjeu. Le comité y sera présent de 16 h à 18 h. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

ACTIVITÉ SOCIALE

Jeudi 17 mai 2018 de 16 h à 18 h

Au bar Lanjeu (1300, boul. St-Jean-Baptiste à Pointe-aux-Trembles)

Les consommations sont à vos frais.

ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 17 AVRIL 2018

Nouvelle politique de fonctionnement des délégations

Annie Primeau présente la nouvelle politique de fonctionnement des délégations. Les personnes déléguées adoptent à la majorité que les nouvelles propositions d'amendements soient référées au CA pour retour au prochain CPD.

Bruit dans les gymnases

Sophie Fabris fait état de situation problématique de bruit dans les gymnases. Elle invite les enseignant(e)s qui en sont victimes à la contacter.

Manifeste sociopolitique

Alain Marois, vice-président à la vie politique de la FAE, fait la présentation du *Manifeste sociopolitique* et répond aux questions des personnes déléguées.

Consultation de la FAE sur les assurances

Serafino Fabrizi et Sophie Fabris présentent le contenu de la consultation qui aura lieu du 23 avril au 19 mai 2018.

Fini le tripotage de notes

Serafino Fabrizi et Chantal Poulin font un retour de leur rencontre à la commission scolaire et rappellent que celle-ci, tout comme le SEPÎ, se positionne contre les changements de note des élèves par les directions d'école.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

RAPPEL : PARLONS D'ASSURANCE COLLECTIVE

Vous avez reçu dernièrement un carton vous invitant à participer à une consultation sur le régime d'assurance collective. Votre participation est essentielle et ne prendra que quelques minutes ! Utilisez le code d'accès qui figure sur votre carton d'information et rendez-vous au www.lafae.qc.ca/consultation-assurance. La date limite de participation est le 19 mai 2018.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

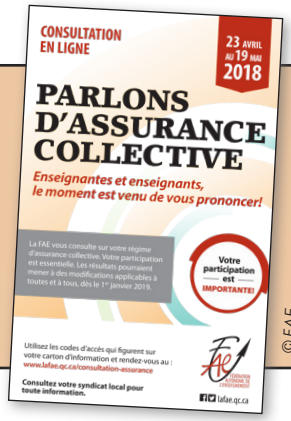

© FAE

© homophobie.org

17 MAI

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'**HOMOPHOBIE** ET LA **TRANSPHOBIE**

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).
La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca